

**PROCÈS-VERBAL DE LA 638^e RÉUNION
EXTRAORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Lundi 14 mars 2022 à 17 h
Zoom**

Présences

Professeur Gilles Bronchti, président
Professeur Georges Abdul-Nour, vice-président aux affaires universitaires (VPAU)
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)
Professeure Lyne Cloutier, secrétaire
M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Absences

Professeure Sonia El Euch, vice-présidente aux relations de travail (VPRT)
Professeur Marc Beauregard, vice-président aux affaires syndicales (VPAS)
Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier

Gilles Bronchti préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire.

CX638-14-03-2022-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Affaires budgétaires – Taux de cotisation syndicale 2022-2023
4. Date de la prochaine réunion : 24 mars 2022
5. Clôture de la réunion

CX638-14-03-2022-01 Ouverture de la réunion

Le président souhaite la bienvenue à cette réunion extraordinaire du comité exécutif.

CX637-10-03-2022-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président présente l'ordre du jour de cette réunion et il précise qu'aucun nouveau point ne peut être discuté puisqu'il s'agit d'une réunion extraordinaire.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CX637-10-03-2022-03 Affaires budgétaires – Taux de cotisation syndicale 2022-2023

La secrétaire rappelle les discussions ayant mené à l'adoption des différentes résolutions du comité exécutif, du conseil syndical et de l'assemblée générale en 2021-2022 concernant la majoration du taux de cotisation syndicale pour l'année en cours (c.f. *PVCS338-26-11-2020-07, PVCS339-04-02-2021-11, PVCS340-11-03-2021-10, PVCX618-18-02-2021-07 et PVAG159-25-03-2021-05*).

La secrétaire rappelle que l'objectif de la hausse de la cotisation syndicale était de détenir, à terme, les fonds nécessaires afin de couvrir 100 % du salaire net des professeurs pour la durée d'une session de 16 semaines en cas d'un conflit.

- CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2022 ;
CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges pour l'année 2022-2023 ;
CONSIDÉRANT les résolutions du comité exécutif (CX618), du conseil syndical (CS340) et de l'assemblée générale statutaire (AG159) ;
CONSIDÉRANT le taux de cotisation syndicale actuel (2 %) ;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil syndical de recommander à l'assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) de maintenir, pour l'année 2022-2023, la cotisation syndicale à 2 % de l'ensemble de la rémunération versée selon la convention collective des professeurs et des professeures.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, le président déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CX637-10-03-2022-04 Date de la prochaine réunion

Le président annonce que le comité exécutif se réunira le jeudi 24 mars 2022.

CX637-10-03-2022-05 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 32.

Gilles Bronchti
Président

François Landry
Secrétaire de la rencontre